# VILLE DE DIEPPE

Direction des Finances et de la Commande Publique

## CONSULTATION BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 3 200 000 €

**Date limite de remise des offres : vendredi 20 novembre 2026 à 16 heures 30**

# Consultation bancaire pour le financement du programme d'investissement d'un montant de 3 200 000 €

## 1. Présentation de l’opération

### 1.1 Présentation de l’emprunteur

La Ville de Dieppe a déterminé le montant des emprunts nécessaires au financement de son programme pluriannuel d'investissement.

L’enveloppe totale de l’emprunt s’élève à 3 200 000 €.

Cependant, l’établissement bancaire pourra proposer :

- Soit un emprunt unique de 3 200 000 € destiné au financement général du plan pluriannuel d’investissement,

- Soit un emprunt classique décomposé par un prêt de 2 700 000 € destiné au financement général du plan pluriannuel d’investissement et d’un emprunt « prêt vert » de 500 000 € pour les travaux de rénovation énergétique de la bibliothèque-ludothèque Le Drakkar située à Neuville-les-Dieppe.

## 2. Conditions de l’opération

**L’emprunteur souhaite :**

- S’assurer le financement de ses investissements à des conditions garanties et conformes
- Réduire au maximum les risques financiers (exposition au risque de taux et de change notamment) et juridiques
- Optimiser la charge de ses frais financiers
- S’assurer de la lisibilité sur ses décaissements à venir
- Garder la possibilité de pouvoir renégocier l’emprunt contracté afin d’en optimiser le coût jusqu’à son extinction
- Valoriser ses investissements en faveur de la rénovation énergétique

**En conséquence :**

Les candidats garantiront les conditions de prêt sur toute la période (intérêts et frais annexes notamment). Ils s’appliqueront à répondre de façon très précise au cahier des charges, notamment sur les aspects techniques de l’emprunt (base de calcul des intérêts, clauses…)

**L’emprunteur se réserve le droit de ne pas prendre l’intégralité des montants dans une même banque.**

## 3. Les propositions attendues

### 3.1 Caractéristiques Générales

Le montant total de l’emprunt est fixé à 3 200 000 € sur une durée de 20 ans à compter de la date de consolidation.

**Caractéristiques de l’emprunt :**

- Montant : 3 200 000 € ;
- Durée : 20 ans à compter de la date de consolidation ou autre durée pour le « prêt vert » ;

- Amortissement : Linéaire ;
- Périodicité : Trimestrielle ;
- Date limite de versement des fonds : 30/06/2028 ;

## 3.2 Phase de Mobilisation

La phase de mobilisation durera jusqu'à la date ultime de consolidation des fonds et laissera la possibilité à l'emprunteur d'effectuer des tirages et des remboursements en fonction de ses besoins.

La banque devra préciser :

- Date limite de versement des fonds : 30/06/2028 ;
- L'index utilisé (avec de préférence une indexation EONIA ou ESTER) ;
- La marge appliquée sur l'index ;
- Les modalités des versements et remboursements des fonds (préavis, rapidité de mise à disposition) ;
- Le mode de calcul des intérêts (base de calcul, périodicité de facturation) ;
- La présence ou l'absence d'un floor à 0,00% sur index ;
- Le taux appliqué dans le cas d'une éventuelle CNU (Commission de Non Utilisation).

## 3.3 Phase de consolidation

**Il est demandé aux banques de ne pas donner d'exemples de produits structurés lors de la présente consultation**.

L'emprunteur se laisse la possibilité de mobiliser les fonds **à taux fixe** ou **à taux variable**.

### 3.3.1 Option à taux fixe

**Le taux proposé devra être définitif, il ne sera pas accepté de proposition à titre informatif.**

La proposition devra préciser :

- Le niveau de taux fixe ;
- La base de calcul utilisée ;
- Les conditions de remboursement anticipé (préavis, pénalités éventuelles).

### 3.3.2 Option à taux variable

La consolidation des tirages sur taux variable pourra donner la possibilité d'arbitrage entre les différents index : Euribor 3 à 12 mois.

La proposition devra préciser :

- Les marges appliquées à chacun des index ;
- Les bases utilisées pour chacun des index ;
- Les modalités d'arbitrage d'index (préavis, clauses restrictives en fonction du capital restant dû, à échéance ou hors échéance) ;
- La possibilité de passage à taux fixe avec modalités précises de cristallisation : il est impérativement demandé de définir dans le contrat la marge applicable sur taux de swap contre Euribor ;
- Les conditions de remboursement anticipé (préavis, pénalités éventuelles) ;
- La présence ou l'absence d'un floor à 0,00% sur Euribor.

### 3.3.3 Option sur index Livret A

La proposition devra préciser :

- La marge appliquée ;
- La base utilisée ;
- Les modalités d'arbitrage d'index (préavis, clauses restrictives en fonction du capital restant dû, à échéance ou hors échéance) si cela est possible ;
- La possibilité de passage à taux fixe avec modalités précises de cristallisation : il est impérativement demandé de définir dans le contrat la marge applicable sur taux de swap contre Livret A ;
- Les conditions de remboursement anticipé 'préavis, pénalités éventuelles).

## 3.4 Spécificités de l'enveloppe de 500 000 € « prêt vert »

Pour cette enveloppe de 500 000 €, l'emprunteur souhaite des conditions financières liées aux travaux de réhabilitation de la bibliothèque-ludothèque « Le Drakkar » ayant un impact sur la consommation énergétique.
Le candidat devra préciser les justificatifs techniques demandés à la ville.

# 4. Division de l'attribution

Les candidatures peuvent concerner la valeur totale du capital emprunté ou une partie de celui-ci.

# 5. Présentation des offres

## 5.1 Calendrier :

- Date limite de réception des offres : le 20/11/2026 à 16:30 ;
- Date du choix définitif : le 02/12/2026.

## 5.2 Délai de validité des offres :

- La date limite de validité des offres est le 11/12/2026.

## 5.3 L'offre devra comprendre :

- Les propositions commerciales correspondant à l'emprunt ;
- L'exemplaire du contrat du prêt.

# 6. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront transmises sous plis cachetés :

- Soit par voie dématérialisée via le site dont l'adresse internet est http://www.marches-publics.info

- Soit envoyées par la Poste, en recommandé avec accusé de réception à :

Ville de Dieppe
Direction des Finances et de la Commande Publique
Service de la Commande Publique
Boîte Postale 226
76203 Dieppe Cedex

- Soit déposées en Mairie de Dieppe contre récépissé à l'adresse précisée ci-dessus,

- Soit envoyées par courriel aux deux adresses suivantes :
  christine.leclerc@mairie-dieppe.fr et sandrine.roger@mairie-dieppe.fr

## 7. Jugement des offres

Les critères de sélection des offres seront les suivants par ordre de priorité décroissant :

1 – Taux d'intérêt proposés et/ou marges, bonification du taux lié au prêt vert, clause de détermination des taux fixes après la période garantie : 40 %

2 – Conditions financières (commissions et frais divers) : 30 %

3 – Valeur technique de l'offre : cette valeur technique sera appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés : conditions de remboursement anticipé, d'arbitrage de taux, de cristallisation : 30 %.

## 8. Renseignements complémentaires

1) Renseignements techniques
Ville de Dieppe
Direction des Finances
Madame LECLERC Christine – Directrice des Services Financiers
Madame ROGER Sandrine
B.P. 226
76203 Dieppe Cedex
Tél. : 02.35.06.62.86 (Mme ROGER)
Tél. : 02.35.06.60.86 (Mme LECLERC)
Courriel : sandrine.roger@mairie-dieppe.fr

2) Renseignements administratifs
Ville de Dieppe
Service de la Commande Publique
Monsieur Arthur VARNIER
Tél. : 02.35.06.62.63
Courriel : arthur.varnier@mairie-dieppe.fr